

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

REUNION PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 7 novembre 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Pol HARTOG et Monsieur le Député-Président Luc GILLARD.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur RASSAA, avez-vous des excusés ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- M. EL HAJJAJI et Mme SAMEDI, les autres arrivent, ils sont sur le chemin.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. Daniel MÜLLER

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN absente.

M. DENIS, Député provincial.- Monsieur le Président, Madame Katty FIRQUET sera un peu en retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques et aux interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2023-2024.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 9 octobre dernier.

Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en 1 : le groupe PTB ; en 2 : le groupe Les Engagés-CSP ; en 3 : le groupe PS ; en 4 : le groupe ECOLO ; en 5 : le groupe MR.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2023. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Documents budgétaires 2023-2024

Document 23-24/001 : Budget provincial 2023 – 3ème série de modifications.

Document 23-24/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 4ème série.

Document 23-24/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.

Document 23-24/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrilles et de véhicules hors d'usage.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Document 23-24/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 23-24/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 23-24/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 23-24/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 23-24/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2024 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 23-24/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 23-24/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2024.

Document 23-24/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2024 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour actualisé (documents 23-24/001 à 23-24/012).

Je vous informe que conformément à l'article 79, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. A cette fin, leur examen peut être renvoyé par le Conseil à une commission ad hoc. ».

Aussi, 7 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 6 novembre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux Commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Avant de passer la parole aux Députés provinciaux, j'appelle Monsieur Thomas CIALONE à la tribune afin qu'il puisse lire son rapport qu'il n'a pas pu présenter hier sur le document 23-24/001.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collèges.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Ce mardi 10 octobre dernier, les deuxième et cinquième Commissions se sont donc réunies lors d'une séance conjointe.

L'examen du projet de Budget 2024 (document 23-24/011) a quant à lui également suscité plusieurs interventions :

Un Commissaire a souhaité savoir si en 2023, les Centimes additionnels au Précompte immobilier (CAPI) étaient au même niveau. Il lui a été répondu qu'ils étaient de 93 %, sachant que la prévision est établie selon l'indication de l'Administration fiscale.

Un Commissaire a souhaité savoir quel avait été l'impact sur la réformation du Budget Initial 2023 par la Région.

Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une erreur de code budgétaire, induite par une imprécision de la circulaire ministérielle.

Enfin, un Commissaire a souhaité savoir si toutes les Commissions paritaires étaient concernées par l'indexation liée à l'inflation 2023-2024. Il lui a été répondu par l'affirmative a priori, en précisant que l'impact est différent au niveau du déclenchement de l'indexation qui n'a pas lieu nécessairement en même temps pour les différentes commissions paritaires.

En ce qui concerne les travaux de la deuxième Commission, celle-ci s'est réunie spécifiquement le 20 octobre dernier.

Différentes interventions ont été suscitées par l'examen de la 3^{ème} série de modifications budgétaires notamment des questions relatives au regroupement des dépenses pour les Départements 104/702075/01, des coûts d'énergie au bâtiment Opéra, en raison d'un retard de facturation du fournisseur en 2022.

A la question d'un Commissaire, il lui est confirmé qu'il n'y a pas de personnel détaché à la SPI et à la FTPL. Il lui est également confirmé à l'article 701/740051/01, il s'agit d'un subside européen FSE perçu en 2023.

Et enfin au 840/740011/01 : il s'agit de contributions patronales en augmentation dans le cadre du Maribel social.

Enfin, un Commissaire a demandé qu'elle était la justification de l'évolution pour chaque poste de dépenses en personnel. Il lui est répondu que les projections salariales envisagées à la confection du budget ont été revues par rapport à ce que le logiciel avait prédit et il s'agit donc de la correction par rapport à la réalité.

Enfin, un Commissaire interroge sur l'évolution de la cotisation de responsabilisation liée au 2^{ème} pilier de pension.

Il lui est répondu que nous avons pu récupérer 50 % du coût de la mise en place, soit 600.000€ mais que le plus important dans cette opération, c'était d'avoir pu éviter la pénalisation de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

J'espère avoir été le plus complet possible, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur CIALONE, de cette manière tout le conseil est au courant de ce qui s'est discuté en 2^{ème} et 5^{ème} Commission.

Nous pouvons donc passer aux réponses des Députés provinciaux sur leurs compétences respectives.

VI.- Réponses des Députés provinciaux aux questions relatives à leurs compétences respectives.

M. LE PRESIDENT.- J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale à répondre aux différentes questions qui ont été posées à Monsieur le Député provincial-Président, excusé. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller, vous nous interpellez quant aux inscriptions budgétaires prévues en 2024 pour les grandes Institutions culturelles et vous souhaitez savoir si ces dernières seront entièrement liquidées.

Monsieur le Conseiller, merci pour cette question et votre attachement, que je partage, au travail mené par ces établissements. Travail on ne peut plus crucial dans la période turbulente que traverse actuellement nos sociétés en matière de clivage et d'estompement de toutes nuances.

Le Collège respectera évidemment les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'octroi de subvention.

Et donc, dès-lors que les objectifs fixés aux contrats de gestion conclus avec ces institutions seront rencontrés, bien évidemment, nous procéderons à la liquidation des sommes prévues au projet de budget 2024.

Je partage toutefois l'inquiétude révélée par votre interpellation quant aux conséquences pour ces organismes des diverses réorientations budgétaires que nous avons dû mener dans le cadre de notre participation nouvelle au financement de la sécurité civile.

Mais il convient de rappeler ici que le soutien provincial à ces grandes institutions constituait et constitue encore, un soutien subsidiaire, parfois très subsidiaire, à celui revenant pleinement à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour autant, malheureusement, notre aide n'en demeure pas moins nécessaire.

Dès-lors, au cours des dernières années, en décidant de réduire une partie des subsides de fonctionnements de ces organismes, nous n'avons fait que rencontrer la volonté wallonne de

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

concentrer nos moyens à de nouvelles compétences de sécurité civile et à réduire notre volume de compétences résiduelles.

C'est ainsi que le soutien à l'Opéra royal de Wallonie est passé de 237.400€ en 2019, à 150.000€ en 2023. Ce montant restera inchangé en 2024.

Pour l'Orchestre Philharmonique, la subvention a, quant à elle, été ramenée en 2022 de 100.000€ à 70.000€. Elle est inchangée depuis et le restera aussi en 2024.

Ces difficiles diminutions de subsides de fonctionnement ont été réalisées au regard de la situation financière de chacune de ces institutions. Et donc, à la lumière des autres moyens que pouvaient obtenir ces dernières auprès d'autres partenaires.

Les divers projets que nous menions et continuons à mener avec ces grandes institutions culturelles ont également été pris en compte.

Pour ce faire, le Député Président a rencontré individuellement les responsables de ces établissements, pour une réflexion spécifique au secteur culturel et une approche particulière tenant compte du fonctionnement singulier de chacune de ces structures.

En effet, outre les soutiens de fonctionnement précités, des soutiens complémentaires et plus spécifiques en lien avec des projets menés notamment avec notre Département culturel sont également octroyés régulièrement.

Pour l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique, je citerais nos collaborations à l'organisation du Gala wallon. En 2018, la collaboration menée avec l'Opéra s'inscrivait d'ailleurs dans le cadre du 70ème anniversaire des Rencontres provinciales d'art théâtral wallon et a proposé une collaboration avec l'Opéra mais aussi la Fédération Culturelle Wallonne de la Province de Liège.

Pour un relevé plus circonstancié de ces projets spécifiques, je vous renverrais à l'évaluation annuelle des contrats de gestion qui synthétisent comme il se doit l'ensemble des collaborations et aides allouées.

Enfin, pour ce qui concerne le subside de fonctionnement au Théâtre de Liège, s'il est resté inchangé depuis 2019 au montant de 45.000€, contrairement à ce que suppose votre question, il sera augmenté de 15.000€ en 2024.

En effet, il s'agit ici de l'évolution d'un des projets spécifiques et complémentaires que j'évoquais il y a quelques instants, et qui pour le Théâtre de Liège, se muent en un soutien structurel nouveau.

Si vous vous souvenez, lors de la pandémie de Covid-19, aux côtés de la Ville de Liège nous avons pu compter sur le travail du Théâtre de Liège pour opérationnaliser la manifestation « Place aux artistes » dans une configuration inédite de restrictions sanitaires.

Pour ce faire, nous avons octroyé un soutien complémentaire important au Théâtre de

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Liège : 100.000 € en 2020, 85.000 € en 2021, 75.000 € en 2022 et 50.000 € en 2023.

Les contours de cette manifestation ont évidemment évolué depuis la pandémie ce qui explique l'évolution de notre soutien financier.

A l'issue de l'édition 2023, l'évaluation menée avec l'ensemble des partenaires a conduit à revoir le modèle. L'idée d'une gestion différente de la programmation, notamment réinternalisée dans les services provinciaux pour ce qui concerne le jeune public, a été validée.

Ce nouveau modèle appelle donc la poursuite d'un partenariat étroit avec le Théâtre de Liège mais sous une autre forme. C'est pour cette raison que le subside de fonctionnement 2024 sera augmenté à 60.000 €.

Depuis 3 ans, une collaboration pour une exposition « Côté Cour-Côté Jardin » s'est également construite. Ce rendez-vous fait aujourd'hui partie de la programmation du Théâtre de Liège, en effet, cette exposition valorise la collection de façon inédite et offre au public une scénographie élaborée par l'équipe technique du Théâtre de Liège dans leur Salle des pieds légers.

La particularité de cette manifestation est la dynamique de transversalité entre arts vivants et arts plastiques avec un lien qui se dessine entre la sélection des œuvres de la Collection artistique de la Province de Liège par une personnalité du théâtre qui entre en résonance avec la programmation du théâtre. En 2023, elle se déroule du 5 novembre au 9 décembre.

Nous avons également développé une collaboration dans le secteur musical qui impliquera l'occupation de locaux de la Société Libre d'Emulation grâce aux dispositions que nous avons conventionnées avec la Ville de Liège suite à la rénovation de ce bâtiment. L'activité s'y déroulera les 7 et 8 décembre. La première soirée, organisée en collaboration avec le Centre Henri Pousseur mettra en avant le compositeur lauréat des Prix Musique Classique Contemporaine de Sphères Sonores, Max Charue ainsi que le lauréat du Prix du Centre Henri Pousseur. La 2ème soirée mettra à l'honneur des musiciens liégeois.

D'autre part, en 2024, toujours avec le Théâtre, une nouvelle collaboration se profile au B3 dans le cadre de leur projet « Pays de Danse » qui se déroule du 26 janvier au 16 février. Une installation plastique interactive intitulée « Play With Me » s'installera dans la Scène du B3 durant 10 jours pendant la période de festival.

Monsieur le Conseiller, malgré un contexte financier particulièrement compliqué, la volonté de la Province de Liège de soutenir le secteur culturel reste intacte. Dans ce cadre, vous relèverez que globalement, l'ensemble des crédits de transferts dédiés à la Culture en 2024 s'élèvera à 2.947.580 €, contre 2.926.741 € en 2023, soit une augmentation d'une vingtaine de milliers d'euros.

Vous m'interroger également sur les relations que nous entretenons avec ces institutions culturelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

A l'issue de la présente réponse, j'espère que vous aurez mesuré qu'il s'agit de liens de partenaires. Liens équilibrés qui se sont construits au fil des ans, autour de projets permettant le rayonnement d'une culture accessible au plus grand nombre. Les contacts entre ces organismes et nos Services provinciaux sont réguliers et toujours appréhendés avec le plus grand respect.

J'en viens maintenant à la question de Monsieur ERNST sur l'utilisation du subside octroyé à la SPI à la suite des inondations de juillet 2021.

Monsieur le Conseiller, effectivement, suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021, le Ministre des Pouvoirs locaux, dans un courrier du 14 janvier 2022, a interpellé le Collège provincial pour qu'un subside spécifique de 300.000 € soit octroyé à la SPI afin de renforcer ses ressources humaines en vue de répondre aux besoins des communes sinistrées en matière d'aide à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation de leurs bâtiments dégradés.

Cette intervention, prélevée sur la dotation de 2.000.000 € octroyée à la Province par le Gouvernement wallon, a été allouée par décision du Conseil provincial du 27 janvier 2022.

Conformément aux articles L3331-1 à 8 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, la subvention devait être justifiée pour le 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, constatant qu'aucun justificatif ne nous avait été adressé pour un solde de 252.479,92 €, un courrier signé par Monsieur le Directeur général provincial a été adressé à la SPI le 24 mai dernier, précisant qu'à défaut d'envoi des justificatifs pour le 30 juin 2023, il convenait de solliciter une extension de délai motivée, au risque de devoir rembourser le montant non justifié dudit subside.

Le 29 juin dernier, nous avons reçu un courrier de la SPI relevant que la plupart des suivis de dossiers post-inondations sont encore en cours et que, dès lors, elle sollicite une prolongation du délai d'utilisation de la subvention.

Considérant toutefois l'absence d'avancée dans l'utilisation de ce subside et le cadre légal, le Collège provincial a, le 14 juillet dernier, fait part de sa décision de ne pas prolonger ce délai et d'entamer la procédure de recouvrement de la somme non utilisée.

Mais, le 31 juillet, la SPI, en accusant bonne réception de notre courrier, nous a informés avoir interpellé Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux sur la capacité des Autorités provinciales à solliciter ce recouvrement tout en précisant vouloir disposer d'un délai supplémentaire pour l'utilisation du solde du subside accordé.

Ce 24 octobre, Monsieur le Ministre des pouvoirs locaux a répondu à cette interpellation. Sa réponse souligne que la Province a une lecture correcte de l'article du CDLD et qu'elle est donc pleinement en droit de solliciter ce recouvrement.

Monsieur le Ministre précise également que l'autonomie provinciale consacrée par le même code n'empêche toutefois pas la Province de prendre une délibération qui viendrait rétroactivement modifier délibération d'octroi et donc prolonger le délai imparti pour la

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

justification de ce subside.

J'en viens au risque de perte des subsides régionaux que vous évoquez, il semble légitime de penser que si nous percevons le remboursement de SPI, cette somme pourra utilement être réaffectée à l'aide à la reconstruction que plusieurs communes nécessitent encore, et que nous poursuivons depuis mi-2021.

L'autonomie provinciale nous responsabilise en effet à l'endroit des nombreuses demandes que nous adressent les communes sinistrées, notamment quant à la prise en charge des rémunérations du personnel nécessaire à la reconstruction.

Nous souhaitons donc répondre favorablement à ces demandes concrètes et pertinentes formulées à ce stade par Trooz, Limbourg, Pepinster et Verviers. Ce solde de subventions inutilisées nous y aidera donc pleinement.

Enfin, en ce qui concerne la question de Monsieur RASSAA sur l'avenir du Créalab.

Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne le résultat de l'enquête publique, il est en effet apparu que le Fonctionnaire délégué de la Ville de Liège a posé une série de remarques sur le projet. Les Services de la DGIDD en collaboration avec le Département de la Culture sont en train de préparer une réponse à celles-ci. Il est donc actuellement prématuré de parler de modification ou pas du projet déposé, mais nous ne manquerons pas de tenir informé le Conseil dès qu'une décision définitive aura été posée.

Je peux toutefois vous rappeler quelle a été notre démarche initiale et les intentions déjà exprimées.

En février 2022, la Province de Liège via son Département Culture, appuyé par la Direction des infrastructures, a répondu à l'appel de la Fédération Wallonie Bruxelles qui, dans le cadre du plan national pour la reprise et la résilience, a souhaité soutenir la Culture et l'Environnement grâce à l'octroi de subvention pour des projets de rénovation énergétique d'infrastructures culturelles.

C'est, comme vous le soulignez, le bâtiment Kurth, anciennement Espace Créalab, qui a été choisi par notre institution pour ce projet avec pour objectif de le développer autour d'une thématique centrale originale que serait la rencontre entre les arts contemporains et les métiers d'art répondant ainsi, notamment, à des missions de sauvegarde, de valorisation, de promotion et de renouvellement du patrimoine rentrant dans le cadre de cet appel.

C'est un fait, vous avez raison de le dire, la Province de Liège foisonne d'initiatives et de volontés créatives qui constituent un maillage culturel dense, en grande demande permanente d'outils complémentaires qui permettraient au secteur culturel de se déployer dans toute sa dynamique et de rendre concrètes ses potentialités.

A travers l'appel à projets, l'institution provinciale a souhaité profiter de cette occasion unique en vue de répondre au mieux de ses capacités à ces besoins et ces potentialités et offrir concrètement une nouvelle opportunité au cœur du quartier d'Outremeuse.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Pour répondre plus précisément à votre question, le projet du bâtiment Kurth se base sur les informations remontées du terrain depuis plusieurs années et sur les propres constats de l'institution provinciale.

Ces dernières années, en effet, l'institution a reçu de nombreuses sollicitations pour des projets émanant d'organismes culturels, de programmes transfrontaliers, de collectifs, d'artistes porteurs de projets multiples qu'ils auraient aimé déployer dans les espaces existants à Kurth, mais qui n'étaient pas tous forcément disponibles ou accessibles.

Dans tous les cas, une rénovation s'imposait. Proposer un outil mis aux normes et performant sur le plan énergétique, groupant des multifonctionnalités sous une seule infrastructure répond à un enjeu culturel sur le territoire provincial et apporte la valeur ajoutée essentielle de mise en échos, dialogue, rencontre et croisement des ressources à la fois patrimoniales et humaines, savoir-faire et créativité.

Il faut souligner que le lieu n'aura toutefois pas pour vocation d'offrir des résidences permanentes mais favoriserait plutôt le turn-over des artistes en lien avec des thématiques déployées par la Province.

En évoquant précédemment les métiers d'art, l'artisanat et la pratique créative seront abordés sous le prisme de ses rayonnements et implications dans la sphère des arts contemporains.

L'artisanat pourra dès lors servir, compléter, révéler, enrichir voire réorienter vers de nouvelles formes, tant les arts plastiques que les arts vivants.

Tels sont les objectifs du projet d'équipement et de mise en œuvre d'une infrastructure culturelle dans le bâtiment Kurth.

En résumé, le projet Kurth se propose d'offrir tout l'espace utile et ergonomique quant aux vocations ciblées suivantes : lieu de pratique culturelle accompagnée par la formation, sensibilisation ; lieu de valorisation par le travail de médiation via la zone d'exposition ; lieu de création par l'accueil et la mise à disposition d'espaces de travail : répétitions, fabrications..., de résidences de créatifs en lien avec des préoccupations préalablement identifiées, et de zones «laboratoires» ; lieu de conservation disposé pour une exploitation accrue des ressources via l'espace de prises de vues mais surtout via un bel espace d'exposition attenant et permettant une rotation et une diversité des mises en lumière.

Je vous remercie pour votre attention et vos questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame le Députée provinciale

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je vais donc demander à Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale de rester à la tribune pour répondre aux différentes questions qui lui ont été posées. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Rassurez-vous, je serai plus brève.

Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne votre interrogation sur la fusion des réseaux, le point n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Cela étant, et comme je l'ai indiqué lors de notre réunion du Conseil provincial du mois d'avril, en réponse à une question de Monsieur Delrez qui portait sur les contours de l'enseignement supérieur non-universitaire en Province de Liège, à la suite de l'annonce de la fusion de la Haute Ecole de la Ville de Liège et de la Haute Ecole Charlemagne, la Province de Liège est et demeure ouverte aux collaborations avec d'autres institutions, dans le respect des spécificités de chacun.

Notre pouvoir organisateur n'a jamais manqué d'analyser toutes les perspectives de collaborations et toutes les synergies possibles, a fortiori si elles visent à renforcer l'enseignement public officiel.

En ce qui concerne le CAF. Madame la Conseillère BASTIN, vous m'interrogez quant aux modalités d'organisation du Certificat d'aptitude fédéral, le CAF, en Province de Liège.

Permettez-moi avant toute chose, Madame la Conseillère, de rappeler que, conformément à la législation actuelle, le Certificat d'aptitude fédéral est organisé dans les Ecoles du Feu et fait l'objet de trois épreuves, préalablement renseignées au Moniteur belge.

L'organisation du CAF de base valable pour les sapeurs-pompiers en Région Wallonne a été répartie sur l'ensemble de l'année entre les différentes Ecoles du Feu.

Cela permet aux candidats de s'inscrire en fonction d'un éventuel recrutement dans les zones. En effet, tout candidat au CAF peut présenter les 3 épreuves en question dans l'Ecole provinciale de son choix.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Province de Liège, les inscriptions pour le CAF commencent généralement en janvier.

L'épreuve cognitive est organisée ensuite, en février, et elle se déroule un samedi. Les épreuves de maniabilité sont organisées en avril durant le week-end, voire en semaine en fonction du nombre de candidats.

Les épreuves physiques se déroulent quant à elles au mois de mai ou en juin, soit en journée soit le week-end.

Cette organisation a été concertée avec les zones de secours, qui l'ont validée.

Si des épreuves supplémentaires sont nécessaires, elles sont organisées ultérieurement

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

pour permettre aux zones d'engager leur personnel durant la seconde partie de l'année.

Même si les zones de secours ont la possibilité d'organiser elles-mêmes les épreuves du CAF, force est de constater qu'elles ne les organisent pas ou que très rarement. Ce qui tend à démontrer l'idée que le dispositif actuel rencontre le besoin des zones de secours.

Les écoles wallonnes ont toujours fait le choix d'organiser une seule session accueillant un nombre élevé de candidats, entre 200 et 300 inscrits parfois. Il a été démontré au fil du temps qu'un tel dispositif, étalé sur trois jours, permet de faciliter la logistique de ces épreuves et de mutualiser les moyens nécessaires à leur organisation.

Il est vrai que les écoles néerlandophones ont, quant à elles, fait le choix d'organiser les 3 épreuves sur un seul et même jour, ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses difficultés organisationnelles, en termes de moyens matériels, de charroi et d'infrastructures.

Par ailleurs, je me dois de préciser que la législation actuelle fait l'objet d'une réforme qui devrait a priori entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Si les modifications annoncées sont confirmées, nous pourrions alors envisager d'organiser les épreuves de recrutement des pompiers sur deux journées, au lieu de trois actuellement.

Nous n'avons évidemment pas manqué de prendre contact avec Monsieur le Commandant de la zone de secours 5 pour évoquer la situation de Malmedy. Il confirme que le manque de candidats pour le poste de secours de Malmedy relève bien d'un problème local et non d'un déficit d'organisation du CAF par l'Ecole du Feu.

Compte tenu des relations extrêmement positives entretenues de longue date entre la Province de Liège et la Zone de secours 5, comme avec toutes les autres zones d'ailleurs, des autres, l'Ecole du Feu a confirmé sa disponibilité s'il fallait répondre à un besoin spécifique de recrutement pour le poste de secours de Malmedy.

Voilà ! J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour répondre à ses questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Vous me permettrez de regrouper les trois questions posées hier à cette même tribune au sujet de l'avenir des Chiroux.

En effet, bien que formulé différemment par Madame la Conseillère Neven ou Messieurs les Conseillers Ernst et Rassaa, le propos tenait en une idée commune : que va-t-il advenir du

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

bâtiment provincial sis rue des Croisiers suite au déménagement de la bibliothèque et des Services de la Culture vers le B3 en juin dernier ?

Notez que vous touchez ici au vaste sujet de la rationalisation immobilière et au challenge perpétuel qu'elle induit : que faire des infrastructures qui ne répondent plus aux fonctions, besoins ou métiers endossés par la Province ?

Le regroupement de services sur des sites plus adaptés et efficaces tels que Saint-Laurent, le Val Benoit ou le B3 génère en effet des espaces vides qui sont à envisager comme de nouvelles opportunités.

Et toutes sont considérées : nous étudions ainsi la possibilité d'y héberger des services provinciaux aujourd'hui abrités dans des lieux encore plus énergivores ou inadéquats, nous les faisons estimer pour potentiellement en proposer la vente à ce Conseil, nous nous montrons disponibles et ouverts à la discussion avec tout acteur, privé ou public, susceptible de marquer un intérêt, nous nous penchons sur la faisabilité juridique de mise à disposition par des biais aussi variés que des conventions d'occupation, des baux emphytéotiques ou des expropriations. Bref, tout est exploré, analysé, approfondi pour poser le meilleur choix possible. Et ceci est valable pour tout bâtiment libéré dans le cadre de cette démarche, Chiroux compris donc.

La prospection est donc en cours, et si je ne puis actuellement vous dépeindre le futur des Chiroux, je peux à tout le moins vous affirmer qu'à ce stade, une expertise a été réalisée ; qu'il existe des emphytéoses et copropriétés publiques et privées, qui sont des droits réels, qui compliquent la mise en vente et la réaffectation du site ; qu'il semble que la Ville de Liège, après le départ d'Ethias, verrait d'un bon œil un plan de revitalisation urbaine englobant notre bâtiment; que, si l'option d'une vente vient à se concrétiser, alors ce Conseil provincial, organe décisionnel en la matière, sera sollicité pour se positionner sur cette opportunité.

Vous serez donc consultés quant à l'avenir des lieux au fil du travail mené. Et s'il n'y a pas encore de recette prévue à cet égard au budget 2024, c'est que nous souhaitons que ce dernier colle au mieux à la réalité actuelle... qui sera à réviser en fonction des avancées sur ce point.

En attendant, bien conscient de sa place dans le paysage liégeois, une attention toute particulière est portée à ne pas laisser l'infrastructure se détériorer. Outre le Centre d'Expression et de Créativité qui s'y trouve encore, nous hébergeons ainsi actuellement l'exposition « Vivre Liège Demain » imaginée par la Ville de Liège. Nous accueillerons ensuite la « Biennale de l'Image Possible » en collaboration avec le Centre culturel de Liège. Et des contacts sont pris pour permettre à « Art au Centre » de faire vivre nos vitrines en les inscrivant dans leur parcours d'expositions en centre-ville. L'idée est bien entendu de ne pas rompre notre inscription dans la dynamique de quartier malgré le déménagement et la bonne collaboration avec les autres acteurs de la zone j'entends par là la faculté de philo et Lettres,

Vous le voyez, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, nous avons le souci de bien faire quant à l'avenir immédiat ou à plus long terme de cette implantation provinciale.

Poursuivons ce sujet de la rationalisation de nos infrastructures avec la question de

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Monsieur Cialone. En effet, la réaffectation du site de la Caserne Saint-Laurent au profit de la Santé et du Social est l'un de nos vaisseaux amiraux dans le cadre de cette dynamique.

Vous le savez déjà, le site a vu le déménagement de certains des services de ce département l'année passée, des travaux de rénovation ayant déjà été exécutés dans certaines ailes dites « du Vivier », « de l'Abbé » et « Monulphe ». De plus, des associations en lien avec le domaine de la Santé et du Social bénéficient d'une mise à disposition de certains locaux pour mener à bien leurs actions sur le territoire de la Ville de Liège. Toutes ces actions sont menées par ma collègue Katty FIRQUET qui maîtrise, comme vous le savez, particulièrement bien le sujet.

L'aile dite « Eté » sera réaffectée pour accueillir les services de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), situés actuellement dans des bâtiments de la Ville de Liège sis rue Monulphe. Les travaux débuteront dès l'obtention du permis, attendu pour fin 2023.

En termes de travaux restants, des surfaces importantes de ce bâtiment sont aujourd'hui en cours de réhabilitation pour pouvoir accueillir des agents provinciaux supplémentaires, toujours dans cette logique de rationalisation immobilière.

Dernièrement, en septembre 2023, après démolition des plafonds et autres éléments obsolètes, les ailes « Est », « Sud » et « Ouest » ont été équipées d'escaliers et de cages d'ascenseurs en tout cas sont entrain de l'être, j'ai encore été les visiter la semaine dernière, et ont bénéficié d'un assainissement des combles. Des forages et placement de tuyauteries ont déjà été effectués pour les futures ventilations et décharges. Les éléments symboliques et historiques, comme les boiseries et autres sols en pierre, caractéristiques de ce lieu chargé d'histoire ont évidemment été préservés !

En 2024, la deuxième phase concernera les travaux de parachèvements et de techniques spéciales. Cela comprend donc l'électricité, la ventilation, la détection incendie, le chauffage et la rénovation de la chaufferie centrale du site. A ce sujet, l'abandon du mazout comme combustible est prévu et se verra remplacer par le gaz.

La rénovation de cette caserne se veut aussi attentive à la question énergétique que possible. Elle comprend l'isolation des combles, le remplacement des châssis à simple vitrage, la mise en place du recours aux énergies renouvelables telles que la géothermie. A ce sujet, on envisage d'ailleurs la réalisation de forages géothermiques, couplés à des pompes à chaleur, pour assurer une partie de la production de chauffage et ainsi diminuer le recours au combustible fossile.

L'usage de cette technique entre dans le cadre d'un appel à projets subsidié du Service Public de Wallonie Energies pour lequel la candidature provinciale a été retenue, projet à 1,5 million d'euros pour 1 million subsidié, comme stipulé au budget. Les études de faisabilité sont actuellement en cours. La pose de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures est également en réflexion.

Les travaux, d'une manière générale, devraient s'achever début 2025, pour permettre une occupation totale du site au printemps 2025.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Vous l'aurez compris, Monsieur le Conseiller, que cette ancienne caserne nécessite des investissements importants pour satisfaire à cette logique de rationalisation et permettre de rencontrer les nouveaux standards en matière d'économies d'énergies. Cela démontre, je crois, l'attention portée à ces lieux !

Continuons à parler travaux et, plus spécifiquement investissements pour faire face à l'augmentation du coût des énergies avec l'interpellation de Monsieur Dubois.

En termes d'économies financières réalisées grâce à nos améliorations infrastructurelles et de comparaison des coûts énergétiques d'année en année, il est difficile d'obtenir un chiffre précis.

En effet, en raison de l'occupation quotidienne des très nombreux locaux provinciaux, des déménagements, des nouveaux équipements assurant un confort dans les bâtiments, de l'installation de bornes de rechargement de voitures électrique et autres appareils toujours plus nombreux ou encore, simplement, de la météo, les consommations évoluent constamment pour chaque bâtiment. Ceci dit, la désignation, le 27 octobre dernier par le Collège provincial, d'un agent responsable « Energies », avec formation PEB, va permettre d'obtenir des analyses plus précises et d'affiner le monitoring de ces réalités. C'est en fait le remplacement d'un agent qui est parti à la pension, il y a eu un creux là-bas mais on a déjà eu un agent responsable « Energies » par le passé.

Par contre, concernant nos finances, la recherche de subsides, tels que les subventions wallonnes UREBA, ainsi que la recherche et participation à de nombreux appels à projets sont indispensables dans notre démarche d'amélioration énergétique et notre souci d'en tirer les meilleurs bénéfices.

Depuis 2018, la Province a ainsi participé au projet wallon Renowatt. Avec 20 millions d'investissement, entre 2017 et 2020, pour des travaux de rénovation énergétique, nous avons pu économiser jusqu'en 2022, 2 millions d'euros.

Le B3 a aussi été subsidié à hauteur de 23,5 millions d'euros par la Région Wallonne et le FEDER pour ses performances très basses en énergie. La Caserne Saint-Laurent, tel que déjà explicité, participe aussi à la même dynamique avec la prospection de subventions pour des solutions de géothermie comme dit précédemment.

Je profite de votre question pour rendre visibles à cette assemblée deux appels à projets conséquents, ayant nécessité un travail de fond et pour lesquels nous avons récemment été retenus.

Premièrement, le Plan européen de Relance et de Résilience (PRR) va permettre de voir la sortie de terre deux bâtiments très basse énergie, à Huy et Seraing, pour un investissement cumulé de 14,7 millions d'euros et avec un subside total de 8,8 millions d'euros, en remplacement de bâtiments vétustes et bien trop énergivores. Le projet de réhabilitation du hangar Kurth est également repris dans cet appel à projets dont a parlé tout à l'heure ma collègue Muriel BRODURE en remplacement du Député – Président, et est subsidié à hauteur de

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

2 millions d'euros, pour une dépense provinciale finale de 1,2 millions d'euros, ça c'est pour la hangar Kurth.

Deuxièmement, le Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au profit des infrastructures scolaires. Les concernés ici sont l'Internat de La Reid et l'IPEPS de Huy pour une réhabilitation, une rénovation et une construction de bâtiments plus efficaces. Les sites de la HEPL Glesner, du Campus de Jemeppe et de l'EP et IPES d'Herstal sont quant à eux actuellement envisagés comme candidats en 2024 pour le 2^{ème} et 3^{ème} appel à projets.

Ceci témoigne, je crois, Monsieur le Conseiller, de la prospection permanente de tout moyen d'atténuation des couts énergétiques de notre patrimoine immobilier, que ce soit par l'amélioration du bâti ou la sollicitation d'aides financières pour implémenter de nouvelles solutions ou encore comme ici même en supprimant le chauffage pour que chacun reste attentif aux interventions.

(Rires).

En parlant des bâtiments scolaires, Monsieur Piron, vous l'aurez compris, tout est mis en œuvre pour assurer aux étudiants et aux enseignants un confort d'étude et de travail et améliorer encore nos performances énergétiques. Un outil de monitoring énergétique est en place, un audit énergétique est en route pour divers établissements, et le suivi des consommations est permanent.

Sur fonds propres, des budgets sont prévus pour assurer les entretiens réguliers, répondre aux contrôles légaux, remplacer des équipements vétustes et assurer des rafraichissements.

Entre subsides importants et travaux d'entretien, les plannings doivent aussi prendre en considération l'occupation des lieux et la bonne poursuite de l'activité des écoles. Un phasage et une répartition sur plusieurs années sont donc nécessaires. Ainsi, par exemple, nous ne pouvons changer les châssis de fenêtre de toutes les façades d'un même bâtiment en même temps, pour des raisons de budget, répartis annuellement, certes, mais également, et surtout, pour permettre aux occupants de continuer à travailler malgré les travaux.

La planification existe donc bien, d'une certaine façon : chaque année, c'est le projet de budget qui témoigne de l'articulation de toutes ces interventions nécessaires pour un patrimoine scolaire le plus à jour possible.

Ceci nous amène à la question de Monsieur Lejeune sur la gestion des ascenseurs provinciaux.

Bien conscient de la problématique, sachez que le Collège provincial a réagi directement en débloquant, dès juillet dernier, un budget pour effectuer les interventions de mises en conformité et réparations indispensables, estimées à 400.000 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

En outre, un crédit spécifique de 500.000€ a été inscrit au Budget extraordinaire 2024, au profit du bon suivi des ascenseurs afin de répondre aux situations imprévues rencontrées actuellement. A peu près tous les sites maintenant vont enfin avoir un ascenseur fonctionnel... il est temps mais c'était compliqué. Tandis que 10.216.000,00 € sont prévus pour toute intervention d'urgence liée à la sécurité ou la maintenance générale des bâtiments provinciaux: c'est ce qui nous permet de réagir à de tels imprévus.

Sachez que l'Institution provinciale ne lésine pas avec la sécurité de ses agents. Les contrôles légaux et les entretiens périodiques par le fabricant des ascenseurs sont respectés ainsi que les avis de conformité.

Pour les ascenseurs hélas toujours à l'arrêt dans cette logique, un planning des travaux des ascensoristes est tenu à jour et adapté au fur et à mesure de l'obtention des pièces manquantes et des dates fixées avec les différents interlocuteurs. Pour le reste, toutes les mesures sont prises afin d'éviter au maximum les diverses pannes et réparations. Par contre, vous conviendrez qu'il est impossible de les prévoir totalement : le concept-même d'urgence tient en son caractère imprévisible alors comment envisager de lister tous ces impondérables ?

Passons à présent à l'intervention de Monsieur le Conseiller Ernst sur les travaux en matière de cours d'eau.

Ainsi, concernant le ruisseau « la Gervova » situé à Remouchamps, plusieurs actions ont été mises en œuvre par nos services.

Suite aux inondations de juillet 2021, des embâcles, déchets végétaux, tronc, ..., présents essentiellement dans la canalisation du ruisseau, ont été directement retirés afin de rétablir le bon écoulement.

Par la suite, le Service des Cours d'eaux a réalisé diverses visites du ruisseau et un entretien global a eu lieu ce printemps. Bien que des sédiments soient toujours présents dans la canalisation, ces derniers n'entravent plus le bon écoulement des eaux.

Le transport de sédiments étant un phénomène naturel, il est normal que certains se déposent à nouveau pendant les crues, y compris dans les parties canalisées. Aucune autre intervention n'est prévue en l'état. Bien entendu si la situation l'exigeait, un curage sera réalisé.

Notez toutefois que des canalisations de la SWDE traversent actuellement le ruisseau. Ces impétrants devront être déplacés. Nous sommes en attente de leur intervention. Nos services et ceux de la Commune ont d'ailleurs organisé une réunion dans ce cadre. Vous pouvez donc constater que les contacts sont réguliers avec la Commune d'Aywaille.

Pour ce qui est de Blegny, qui vous tient particulièrement à cœur, je suis quelque peu surpris de la manière dont vous présentez les choses. Concrètement, la première rencontre entre l'un de nos agents techniques et la Commune a eu lieu le 20 décembre 2022. Les travaux prévus devant se réaliser dans le lit du cours d'eau, il a été convenu que la Commune transmette à nos services une demande d'autorisation. Or, celle-ci n'a été reçue que le 19 juillet 2023. Le Service y a répondu en date du 26 septembre en signifiant que des questions techniques se posaient

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

encore.

Actuellement, nous sommes toujours en attente de ces compléments. Toutefois, afin de soutenir la Commune et dans un souci de proactivité, le Service a proposé une réunion de concertation ce 13 novembre prochain.

En ce qui concerne les compétences légales de la Province, les interventions nouvelles consécutives aux inondations de 2021 sont quasi terminées. En effet, il reste quelques enlèvements de sédiments qui ont été retardées soit à cause de la complexité de la zone d'intervention ou parce qu'ils seront menés dans le cadre de travaux subsidiés.

Notez qu'en parallèle, le Service des Cours d'eau a repris les entretiens « traditionnels » sur l'ensemble de notre réseau hydrographique.

Les inondations ont aussi créé des dégâts structurels sur certains ouvrages. Bien que parfois situés sur des propriétés privées, la Province est de facto impactée et fait face à des problèmes qui apparaissent « à retardement », en particulier sur les cours d'eau couverts : nous les suivons au gré de leur surgissement.

Enfin, il est important de vous signaler que la Province a introduit auprès de la Région une liste de 27 projets d'amélioration résiliente des cours d'eau et ce, pour un montant total de plus de 70 millions d'euros en vue d'un potentiel subside via le projet que l'on appelle « Fiche 319 – Berges » du Plan de relance wallon. C'est, en effet, la Province qui centralise les demandes et est le relais entre les Communes et la Région wallonne dans ce projet.

Le travail de résilience post-inondations se poursuit donc au fil de ces nouvelles opportunités et se mêle heureusement à un retour à une forme de normalité.

Terminons enfin par la seule question qui ne relevait pas des Infrastructures, quoique, mais de l'Agriculture.

Monsieur Ernst, parlons du CIAP.

Concernant le personnel provincial, sa mobilité est inscrite dans l'ADN de notre Institution. Ainsi, dès que des changements d'affectation, de fonction, voire de métier sont envisagés pour nos agents, des formations sont prévues, organisées et menées à bonne fin, que ce soit pour mettre à niveau, acquérir ou approfondir des connaissances techniques ou administratives.

L'arrêt que vous évoquez ne concerne en effet que les activités en lien avec l'insémination porcine. La Filière Animale, elle, poursuivra ses missions et les développera. L'encadrement d'élevages bio, l'accompagnement de producteurs, la mise en place de groupes de travail sur les pathologies apicoles, la diversification par les productions animales, ... sont autant d'exemples de ce qui se poursuit en la matière. Cet état de fait suppose donc que le personnel hautement qualifié dans ces secteurs qu'il soit technicien, vétérinaire, ... reste affecté à la Filière Animale.

Concernant les bâtiments, ces derniers étant situés en pleine région herbagère, ils

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

constituent de facto une localisation idéale pour un ancrage agricole dans ce périmètre, en particulier de cette filière. De plus, y poursuivre et développer ces activités permettra, avec les autres lieux provinciaux dédiés à l'agriculture à savoir, Tinlot, Waremme et Crisnée, de couvrir l'ensemble des zones agricoles de notre Province : Condroz, Limoneuse et Herbagère ; au bénéfice des usagers.

Ce site constituera donc un point de contact pour nos interlocuteurs et partenaires agricoles mais aussi un point de départ et de regroupement efficace pour organiser, par exemple, des prélèvements de sol, des visites chez des maraîchers ou des petits producteurs. Cela suppose néanmoins certains aménagements. Dès lors, comme vous avez pu le constater, un montant de 620.000€ a été inscrit au Budget 2024 permettant une première reconversion du site.

Cela étant, une analyse plus approfondie est toujours en cours. En effet, l'espace disponible sur le site et dans ses locaux pourrait permettre la localisation d'autres activités liées aux opportunités de développements agricoles.

A l'heure de la rationalisation des sites provinciaux, il s'agit d'une réflexion importante et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des innovations et perspectives que nous déploierons en ces lieux.

Enfin, je tiens à vous remercier pour l'intérêt général que vous portez aux matières auxquelles j'ai la charge et les dynamiques que nous implémentons à leur égard, ainsi que pour votre bonne attention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Nous pouvons passer à la suite, j'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Chère Madame Monville, chère Marie, vous m'interrogez sur la réforme de l'organisation des cultes. Je souhaite tout d'abord procéder à un rappel des dispositions légales qui régissent la matière et différencient explicitement les cultes reconnus des communautés philosophiques non-confessionnelles.

Sachez, Madame la Conseillère, que contrairement à ce que vous annoncez, les Provinces n'exercent plus de pouvoir de tutelle sur ces cultes. Conformément au décret du premier janvier 2015, cette compétence revient exclusivement maintenant au Gouvernement wallon.

Ensuite, conformément à la loi du 4 mars 1870 et particulièrement en ce qui concerne les cultes islamique et orthodoxe, les Provinces doivent rendre un avis au Gouvernement wallon sur les budgets qui lui sont soumis. C'est ce dernier qui validera le paiement de l'intervention provinciale dans le déficit éventuel de ces cultes.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Enfin, conformément à la loi du 21 juin 2002, pour l'Etablissement d'assistance morale laïque, les Provinces transmettent leurs avis sur le budget au Conseil central laïque. Après validation par ce dernier, le budget est soumis à la tutelle du Ministre de la Justice. Ici à nouveau, les Provinces ne disposent pas du pouvoir de tutelle.

J'arrive maintenant précisément à votre question. Nous sommes, comme vous, bien au courant de la volonté du Ministre wallon en charge des Pouvoirs locaux de mener une réflexion sur une réforme de l'organisation du temporel des cultes. A ce jour, Monsieur le Ministre poursuit toujours les consultations entreprises avec les représentants des cultes reconnus.

Et à ce stade, la Province de Liège n'a pas été invitée à participer à la réflexion et aucune information supplémentaire ne nous a été communiquée. Le Ministre ne souhaite pas, à juste titre, se prononcer sur le fond tant que le travail de concertation est en cours. Il l'a d'ailleurs rappelé le 10 octobre dernier à la tribune du Parlement de Wallonie à la suite d'une interpellation de votre groupe.

J'en viens maintenant à votre seconde interrogation concernant l'application de cette potentielle réforme au financement de la laïcité. Je souhaite tout d'abord relever une coquille dans le chiffre que vous avancez. Dans le projet de budget 2024, le total des dépenses en faveur de l'Etablissement d'assistance morale laïque d'une part et des Maisons de la laïcité d'autre part est de 1.834.512 € et non 1.864.000 €, ce n'est pas grave mais.... Votre calcul équivaut en fait à l'ensemble des dépenses de transfert en la matière, y compris les interventions provinciales en faveur des cultes islamique et orthodoxe.

En effet, la Province de Liège finance 4 fabriques d'églises orthodoxes et 9 mosquées. Elle a à sa charge les indemnités de logement des prêtres et officiants ainsi qu'une intervention légale dans le déficit de ces structures. Cela représente 84.010 €.

En ce qui concerne la laïcité, socle fondamental du « vivre-ensemble », la Province de Liège, comme l'exige la loi de juin 2002, finance l'Etablissement d'assistance morale laïque à hauteur de 1.766.904 € en 2024. Ce montant couvre la rémunération du personnel, les frais nécessaires à l'exercice de l'assistance morale y compris immeubles, ainsi que le remboursement des emprunts immobiliers. Pour être tout à fait précis, sachez que cette dépense représente 0,03 % du projet de budget provincial 2024.

La Province subsidie également l'Association des Maisons de la laïcité de la province de Liège à hauteur de 67.608 €. Celle-ci regroupe 20 Maisons de la laïcité.

En ce qui concerne le contrôle de ce financement par la Province de Liège. Des contacts réguliers ont lieu tout au long de l'année entre l'administration provinciale et l'Etablissement d'assistance morale laïque afin d'examiner au mieux la hauteur de notre implication financière.

Ainsi, dès 2024, toutes les impressions de l'Etablissement se feront via notre centre d'impression. Cette collaboration permettra dès lors de diminuer notre intervention à due concurrence. Cette réflexion commune a par ailleurs permis le maintien de notre intervention à

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

un même montant entre 2022 et 2023. Ce sera encore le cas entre 2024 et 2025.

Je voudrais terminer ma réponse en vous livrant un point de comparaison avec le financement du culte catholique qui, comme vous le savez, revient aux communes. La proportion des dépenses communales liées au financement de ce culte est en moyenne de plus de 1% de leur budget.

Ainsi, pour le territoire de la province de Liège, en 2022, ce sont près de 6.700.000 €, hors dépenses extraordinaires, qui lui ont été consacrés. Soit, un peu plus du triple par rapport à la laïcité.

Dès lors, la Province ne disposant d'aucune marge de manœuvre, outre les démarches évoquées ci-avant quant à la maîtrise de la dépense, il n'y a actuellement aucune autre forme de réflexion sur le sujet.

Monsieur RASSAA, Monsieur le Chef de groupe, sur la promotion du réseau vélotouristique en points-nœuds et sur la part du budget provincial y relative.

Vous le savez certainement, à la suite de la dissolution de Liège Europe Métropole depuis cette année, c'est à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège que revient la gestion de la poursuite dudit réseau moyennant les réserves que l'asbl a constituées à cet égard, ainsi que son entretien notamment grâce à un subside provincial de 15.000 €.

237.000 €, c'est l'enveloppe que la FTPL a débloquée pour 2024 en vue de faire avancer ce chantier qui -pour rappel- a démarré en 2017 et qui à ce jour a permis de baliser plus ou moins 1.700 km totalisant quelques 9.600 panneaux.

Avec ce budget 2024, l'équipe de la FTPL entend étendre le réseau de 500 km, notamment dans les parties du territoire où il est le plus urgent d'intervenir, comme par exemple en Communauté germanophone pour la finalisation du réseau VéloTour et dans les régions limitrophes du Limbourg belge et de la province de Namur.

Vous comprendrez Monsieur le Conseiller, que la priorité pour la Fédération du Tourisme est de finaliser au plus vite l'infrastructure sur l'ensemble du territoire. A ce jour, un certain nombre de communes ne bénéficie pas encore de tronçons et elles s'en plaignent à juste titre, comme l'a fait remarquer avec pertinence notre collègue Sandrina Gaillard en déposant hier un amendement budgétaire.

Dès lors, nous concentrons nos moyens financiers et humains dans la poursuite de cet objectif. Je suis d'ailleurs confiant dans les capacités des équipes à l'atteindre, d'autant que le Bureau exécutif de la FTPL, vous le savez, vous y avez un membre, vient d'attribuer le marché public pour le balisage des 500 km que j'évoquais il y a quelques instants. Le travail va donc démarrer d'ici peu.

Qu'en est-il de la promotion, me demandez-vous ? A cela, je vous réponds qu'il n'est un secret pour personne que depuis deux ans la FTPL n'est plus un organisme de promotion. Elle se concentre dorénavant sur l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs du

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

tourisme. La promotion revient aux Maisons du Tourisme aux niveaux local et supra-local, et à VisitWallonia pour les niveaux régional et international.

Il semble donc logique que l'enveloppe que nous réservons à la promotion du réseau soit de plus en plus limitée puisque ce n'est plus à la Province de l'assumer. Il s'agit en effet pour nous de mettre à jour le site internet dédié au réseau et de communiquer sur la page Facebook y consacrée.

En ce qui concerne le site, celui-ci propose un planificateur permettant aux amateurs de deux roues de créer leur propre circuit en toute simplicité ou de choisir parmi 65 balades de tous types dont 7, important, destinées aux personnes à besoin spécifique, 5 itinéraires combinant train et vélo, et, dernière nouveauté, 4 circuits longue distance favorisant les séjours.

Dans votre question M. le Conseiller, vous citez le nombre d'utilisateurs de ce site repris dans le rapport d'activités 2022. Vous avez cité 4.548 personnes. C'est très peu en effet. Néanmoins, peut-être n'avez-vous pas lu que cela correspondait à la fréquentation du site entre le 13 septembre 2022, date de la mise en ligne, et le 31 décembre 2022, soit moins que quatre mois. Depuis lors, la progression est notable puisque nous atteignons plus de 60.000 utilisateurs au cours des dix premiers mois de l'année.

Quant aux cartes M. RASSAA, si nous continuons de les mettre à jour et de les rendre accessibles gratuitement depuis le site, nous avons convenu avec les Maisons du Tourisme que la FTPL ne les imprimera plus, tout en leur laissant la possibilité de disposer des fichiers graphiques en vue d'une impression par leur soin et à leur charge.

Je précise que les Maisons du Tourisme ont bénéficié gratuitement de plusieurs milliers de cartes de leur territoire. Par souci d'équité, celles qui ne bénéficient pas encore de tronçons sur leur périmètre d'action ne seront pas laissées pour compte et se verront accorder pareille aide de la part de la FTPL.

Si vous n'étiez pas encore rassuré M. Rassaa, quoi que, je suis convaincu du contraire, sachez que les équipes de la FTPL échangent très régulièrement avec les différents organismes de promotion afin que ce magnifique outil qu'est le réseau en points-nœuds soit promu largement et efficacement.

Enfin, je voudrais vous informer que la Fédération du Tourisme s'est montrée proactive dès l'instant où la charge de ce réseau lui a été confiée. En effet, si elle a pu réserver une enveloppe pour assumer au mieux cette mission, nous sommes très vite arrivés à la conclusion que cela ne suffira pas pour couvrir tout le territoire. Nous avons alors rassemblé des partenaires au sein de la Grande Région afin de déposer ensemble un projet Interreg dédié au slowtourisme.

Au total, notre Fédération pourrait bénéficier d'un budget de 1.064.000 € correspondant à des moyens dédiés au balisage; à l'acquisition d'un logiciel de gestion et d'entretien du réseau ; à l'installation de mobilier comme des bancs, tables de pique-nique et bornes de recharge permettant de « confortabiliser » le réseau ; à la mise en place de signalétique touristique ; à des actions de sensibilisation ciblant les professionnels du tourisme. La réponse des autorités subsidiaires est attendue pour lundi prochain. Dommage, j'aurais préféré aujourd'hui mais... Je

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

suis optimiste tant notre projet est positif, structurant et cohérent avec la stratégie touristique de l'Europe et surtout, de la Wallonie.

En conclusion M. Rassaa, j'ai envie de vous dire que la vie est faite de choix. Nous avons décidé d'être en accord avec le positionnement de la Fédération du Tourisme ; de financer et d'accompagner les communes dans la structuration du réseau touristique de mobilité douce, et de laisser la promotion à ceux à qui elle incombe tout en restant bien entendu à la disposition de nos 84 communes.

Madame VANDEBERG, Madame la Conseillère, vous m'interrogez au sujet de la réduction du nombre d'ASBL et autres structures provinciales.

Comme vous le savez, l'annexe exigée depuis 2021 par la circulaire budgétaire a bien été établie pour les dépenses de transfert relatives aux ASBL et autres associations et fondations d'utilité publique, créées par la Province, auxquelles celle-ci participe ou qui bénéficient d'aides provinciales pour un montant cumulé égal ou supérieur à 50.000€ par an.

Le Collège provincial a évidemment bien pris bonne note de la remarque de la Cour des Comptes.

Mais, permettez-moi de rappeler à votre bon souvenir qu'en février 2022, suite à la diffusion par la RTBF de l'émission « Investigation » et comme souhaité par Monsieur le Ministre COLLIGNON pour le 31 mars 2022 au plus tard, nous avons transmis le dernier état du cadastre reprenant l'ensemble des ASBL, soit créées à l'initiative de la Province, soit subsidiées de manière récurrente à hauteur de plus de 50.000€, soit encore subsidiées via la mise à disposition de personnel provincial. Comme requis également, nous lui avons fourni pour cette même date la situation comptable des ASBL concernées, avec les éventuelles provisions et réserves dont elles disposaient.

A nouveau, aucune « sanction » puisque l'ensemble des éléments fournis étaient probants, du moins pour notre Institution.

Ensuite, comme vous le soulignez si bien, tout au long de cette législature, nous avons pu constater une réduction du nombre d'asbl et autres structures provinciales. Ainsi entre 2018 et 2024, nous serons passés de 96 structures à 52. Parmi ces structures, citons entre autres : l'ASBL Maison des Sports, l'Office Provincial des Métiers d'Art, le Centre d'Etudes et de documentation sociales, LEM ou encore la Régie provinciale autonome d'Édition.

Enfin, vous me donnez la magnifique opportunité, et je vous en remercie, d'évoquer la FTPL et de facto, ses actions et ses collaborateurs que je remercie une nouvelle fois pour leur travail. Je suis certain que vous vous associerez à mes propos car, en tant que vice-présidente de l'ASBL Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, vous insistez régulièrement sur l'importance du soutien que la FTPL apporte à celle-ci et j'en suis bien conscient également.

En ce qui concerne sa structure juridique, des chuchotements se sont fait entendre depuis le début de la législature pour remettre en cause son statut d'ASBL. Et comme je suis quelqu'un de pragmatique et d'ouvert au débat, j'ai abordé la réflexion de façon très franche. Avec la

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Direction générale du Tourisme et la Direction de la FTPL, nous avons étudié la question. Il est apparu de façon très limpide qu'il n'y avait aucun intérêt, à part peut-être dogmatique, à changer sa forme juridique.

Je vous livre ici de manière non exhaustive les éléments les plus pertinents : le fait d'être une ASBL permet de pouvoir bénéficier des aides à l'emploi, les fameux APE, très intéressantes pour le maintien de plusieurs agents de la FTPL et surtout dans un contexte d'économie budgétaire ; le fait d'être une ASBL offre à son département de tourisme réceptif, la possibilité de récupérer la TVA et surtout, une souplesse de gestion.

En effet, il arrive très souvent que le service se voit dans l'obligation de modifier les réservations auprès des prestataires touristiques notamment au niveau des hébergements lorsque le client lui signale, par exemple, une diminution du nombre de personnes. Il faut dès lors pouvoir réagir directement auprès des prestataires concernés pour changer la réservation initiale, voire consulter un prestataire complémentaire. La réactivité par rapport au changement de dernière minute et le fonctionnement d'une asbl le permet.

Le fait d'être une ASBL permet de manière très simple l'établissement de partenariats « public-privé », cela vous parle, oui ou non, et « public-public ». La FTPL compte en effet bon nombre d'autres asbl ou sites privés dans ses membres, mais aussi des communes et autres organismes liés aux communes l'Office de tourisme par exemple, ce qui permet de réels échanges et de belles synergies pour le développement du secteur.

Le fait d'être une ASBL permet d'être plus facilement éligible pour obtenir de nombreux subsides. Enfin, oserai-je rappeler que, la FTPL, comme toute autre ASBL, est soumise à des mécanismes de contrôles et ce, sans exception.

Au vu de ces arguments, que j'ai partagés vous imaginez bien avec mes collègues du Collège, il n'est pas dans notre intention de toucher à la FTPL, à sa structure, à ses missions et à son personnel.

Pierre ! Monsieur Erler, content de te revoir !

J'en viens maintenant à la question de notre nouveau collègue Pierre Erler, dont je salue le retour parmi nous. Cette question est un excellent lien avec ma réponse précédente car elle me permet, à nouveau, de démontrer toute la pertinence de notre Fédération du Tourisme et c'est encore plus remarquable lorsqu'elle est mise en avant par un Conseiller du même arrondissement que moi.

Vous m'interrogez donc sur la position de la Province de Liège et plus particulièrement de sa Fédération du Tourisme dans la mise en place d'actions, en faveur de la transition digitale dans le secteur touristique. Je vous rejoins volontiers, cette transition est essentielle au bon développement de l'offre de notre destination face aux territoires qui nous entourent.

D'emblée, je souhaite rappeler que la FTPL est très active en la matière, voire même précurseur. En effet, vous évoquez le Pass VisitWallonia lancé en 2020, comme exemple d'action

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

pilotée par la Région wallonne. Or, c'est notre Fédération du Tourisme qui a imaginé, qui a conçu et promu en un temps record cette initiative dans le cadre de la relance touristique en pleine pandémie avec le soutien de la Région Wallonne.

D'ailleurs, nous avons proposé à la Région de piloter ce projet mais cette dernière avait décliné. Le « Pass Tourisme », comme nous l'avions nommé, a de suite connu un beau succès, avec plus de 130 prestataires partenaires et plus de 43.000 familles bénéficiaires. Nous pouvons modestement penser que ces bons résultats enregistrés par la FTPL ont convaincu la Région wallonne et sa Ministre concernée, et j'en suis très heureux, de reprendre la main en 2022.

Cependant, vous avez raison Monsieur Erlor, le Pass wallon est un bel outil et nous espérons tous qu'il permettra d'attirer un maximum de touristes sur le territoire provincial. D'ailleurs, la FTPL joue un rôle de sensibilisation auprès des prestataires afin qu'ils montent dans le train, si vous me permettez l'expression.

En ce qui concerne le paysage institutionnel du tourisme wallon, comme vous le savez la Fédération se positionne depuis maintenant deux ans sur l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs touristiques en soutien avec les autres organismes. Ce changement de mission est une décision interne qui découle d'une analyse poussée sur ce paysage et sur les faiblesses du modèle existant auparavant. En résumé, presque tout le monde faisait de la promotion, dont la FTPL depuis 1938, et personne ou presque ne s'occupait des prestataires.

Les équipes de la Fédération ont fait un travail remarquable pour mettre en œuvre ce repositionnement stratégique qui favorise la complémentarité et les synergies plutôt que les doublons et pertes en moyens. Sachez qu'à nouveau, la Fédération a été saluée pour cette initiative. Madame la Ministre Valérie De Bue, elle-même a souligné la proactivité exemplaire et l'efficacité de la FTPL. Et c'est bien ce que nous visons : l'efficacité ! C'est pour cela que nous menons des actions en direct mais nous collaborons également aux initiatives d'organismes partenaires à l'instar du Commissariat Général du Tourisme ou encore du Centre de Compétences du Forem pour ce qui touche aux formations à titre d'exemple.

Nous ne souhaitons évidemment pas créer de nouveaux doublons mais renforcer les dynamiques positives et répondre aux attentes de celles et ceux qui incarnent le tourisme au quotidien. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, la FTPL a organisé, parfois seule mais souvent en appui de centres de formation, pas moins de 10 formations en lien direct avec la transition digitale, à l'instar de : "Créer des vidéos touristiques professionnelles avec un smartphone" ; "Répondre aux avis en ligne et gérer son e-réputation touristique" ; "Optimiser sa communication touristique sur Facebook et Instagram".

En ce qui concerne le programme de formations 2024, comme vous le savez, la FTPL se base, toujours pour être efficace, sur les besoins et attentes annuels des prestataires pour l'établir. Or, le détail des résultats de notre sondage devrait me parvenir d'ici peu et je vous le transmettrai évidemment. Sachez toutefois que la thématique « le Numérique et la communication sur le web » a été sélectionnée par 52 % des répondants, ce qui signifie que nous proposerons assurément des formations dans ce domaine.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Alors, je sais M. le Conseiller que l'Abbaye de Stavelot, chère à votre cœur, fait partie des 52 % des répondants.

De plus, sachez que nous relayons régulièrement, via notre newsletter et nos réseaux sociaux, le planning des formations organisées par le Centre de Compétences Tourisme à Marche-en-Famenne mais aussi par les différentes associations professionnelles partenaires comme les Gites de Wallonie pour ne citer qu'elle.

En outre, en tant que relais de terrain pour l'Outil Régional de Commercialisation de VisitWallonia, nous avons suivi 25 nouveaux adhérents en 2023, 14 finalisés et 11 en cours.

Notre rôle est d'accompagner le nouvel adhérent après qu'il a suivi la formation collective organisée par VisitWallonia. Durant celle-ci, il découvre l'outil et apprend à encoder le descriptif de son établissement, à créer des offres, un calendrier, et bien d'autres choses. Ensuite, nous intervenons en suivi individualisé pour voir s'il a bien tout compris et réussi à encoder toutes ces informations afin de mettre son offre en ligne. Nous l'accompagnons si nécessaire pour finaliser cela et lui expliquons aussi comment gérer quotidiennement les réservations, créer des offres spéciales, des promotions...

A ce propos, je ne boude pas mon plaisir devant l'assemblée ici réunie en rappelant que cet Outil Régional de Commercialisation a été mis en place par la Région wallonne après que la FTPL a, une nouvelle fois, montré la voie en équipant et formant gratuitement les prestataires touristiques d'outils professionnels de réservation en ligne, tout en leur assurant une visibilité accrue. Encore une fois, nous étions précurseurs.

Enfin, vous évoquez le projet « Mon bagage numérique », nouveau service pour les opérateurs touristiques wallons initié par le CGT, qui leur permet d'améliorer leurs compétences sur le plan digital. La FTPL est évidemment et logiquement partenaire de la Région dans ce cadre. L'objectif est de les aider à trouver des solutions adaptées à leurs besoins pour qu'ils puissent répondre aux attentes des touristes de plus en plus connectés. Le service propose trois outils complémentaires.

Premièrement, la possibilité de faire un diagnostic de maturité digitale. Il permet au professionnel de savoir où il en est et donne lieu à une série de recommandations. Le diagnostic peut se faire en autonomie via un questionnaire en ligne, ou accompagné.

Le deuxième outil est un catalogue de plus de 200 actions, formations, sensibilisations, webinaires, accompagnements, en lien avec le digital. Mon bagage numérique centralise au même endroit les initiatives de 13 acteurs de formation en Wallonie, y compris les formations organisées par la FTPL.

Dernier outil : des bons numériques. Offerts aux opérateurs qui le souhaitent, ils permettent de financer neuf modules spécialement élaborés dans le cadre de ce projet comme le diagnostic accompagné, l'audit des outils digitaux, ou encore les accompagnements personnalisés.

En conclusion, voici démontré, je pense une nouvelle fois aux plus dogmatiques, mais je

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

n'en vois pas au sein de cette assemblée, que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège assume ses responsabilités et travaille en bonne intelligence avec les autres organismes touristiques de Wallonie dans un seul et même but : renforcer ce secteur ô combien important pour l'emploi et l'économie de la Province et de la Région. Je rappelle que cela fait +6- 60.000 travailleurs en province de Liège, ce n'est pas négligeable, nous avons l'obligation vis-à-vis de ces personnes de les accompagner au quotidien.

Je terminerai avec cette citation de l'écrivain anglais, Gilbert Keith Chesterton : « Le monde moderne est plein d'hommes et femmes qui s'en tiennent aux dogmes si fermement qu'ils ignorent même que ce sont des dogmes. ». De notre côté nous l'avons bien compris qu'il faut continuer à travailler dans le même sens. Nous aurons l'occasion de discuter très régulièrement et je peux venir très souvent à la Fédération du Tourisme donner l'évolution des dossiers.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

VII. – Interventions des chefs de groupe

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à présent aux interventions des chefs de groupe.

Pour commencer, j'invite Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB, à prendre la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, chers Collègues,

C'est donc le dernier budget de la législature pour la majorité PS-MR. Et il transpire le ronron de la continuité et le ronflement de l'autosatisfaction.

Lors du premier budget de la législature, j'avais critiqué l'usure de ce pacte scellé il y a maintenant plus de 40 ans. Mais je ne savais pas que le pire était à venir. La note de politique générale est franchement vide, on a repris des paragraphes in extenso des anciennes notes. Des compétences ont disparues au nom de ladite « réorganisation » des services : plus de département jeunesse. La Province de Liège n'a plus rien à proposer à sa jeunesse. En tous les cas, elle ne déploie plus de service dédié.

Dans cette note de politique générale, le social est presque oublié : le CASS a tout pris et aucune initiative nouvelle n'est attendue en 2024 pour répondre aux urgences sociales de nos concitoyens. Les dépenses de subsides aux associations sont encore réduites. Le personnel va encore subir une contraction de son cadre : en effet, on dépensera 4.648.578 € de moins avec les 47,6 départs naturels en 2024 et on ne remplacera qu'une partie pour un peu plus de 2 millions d'euros.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Comme annoncé en 2020, ce sont bien quelques 300 postes de travail à la Province qui seront supprimés d'ici la fin de l'année. On pourra vérifier aux comptes 2024 ce qu'il en sera exactement, mais quoi qu'il en sera, cette législature aura été marquée par cette coupe dans le personnel provincial. Il n'y a pas eu de licenciements secs, certes mais les effets de cette réduction se font déjà sentir parmi le personnel. Le nombre de burnouts et de malades longue durée part à la hausse et j'ai une pensée, quoi qu'on pense de sa situation individuelle, à Belinda et aux autres agents provinciaux en souffrance qui se battent pour faire valoir leurs droits.

A nouveau, nous verrons en fin de législature les chiffres définitifs mais notre intervention d'il y a deux ans à propos des malades de longue durée reste malheureusement toujours d'actualité. L'avenir ne s'annonce pas rose au niveau du personnel puisque le tableau prévisionnel pour l'évolution du personnel annonce 16,5 millions de départs naturels en 2028 compensés par un petit 2,8 millions de remplacements et d'engagements.

La continuité, c'est aussi l'appui quasi exclusif en recettes sur les centimes additionnels au précompte immobilier. Le taux est toujours de 1750 et au-delà des recommandations de la tutelle wallonne. Il est étonnant que la note de politique générale ne s'ouvre pas sur un « vive l'augmentation du cadastre » ou encore « hurra, longue vie aux centimes additionnels ». Les 9,6 % d'augmentation du revenu cadastral en Wallonie annoncé pour 2024 vont faire les choux gras du budget provincial. Car sans cette augmentation et sans le maintien de ce haut taux de centimes additionnels, point d'équilibre à l'exercice propre. Nous vous avons proposé d'explorer d'autres pistes de financement l'année passée, notamment en faisant contribuer les grands propriétaires de surfaces de bureaux. Mais votre réponse s'est limitée à un n'iet juridique invoquant les mêmes recommandations de la tutelle wallonne et sa nomenclature de taxes autorisées. Il faut croire que toutes les recommandations ne se valent pas dans l'esprit des membres de la majorité. De notre côté, nous continuons à plaider pour l'introduction d'une progressivité de la perception du précompte immobilier et surtout pour la mise à contribution des épaules les plus larges au financement de l'institution provinciale.

Le financement des zones de secours a certes grevé les dépenses de transfert du budget provincial mais les réponses du collège PS-MR n'ont été que deux ordres : la réduction des dépenses en particulier celles du personnel et le maintien des centimes additionnels à ce très haut taux. Les interpellations de la région pour refinancer le fonds des provinces ou encore revenir sur sa réforme des zones de secours ont bien été insuffisantes.

Aux dépenses de fonctionnement, si la Province se félicite de la maîtrise toute relative de ses dépenses énergétiques, il y aurait de bons boursicotiers à la Province, nous continuons à regretter les calories gaspillées chaque année derrière les simples vitrages et autres chaudières vétustes de certains bâtiments provinciaux.

En particulier, les bâtiments scolaires et nous vous avons interpellé hier, il y a besoin d'un audit complet et d'une rénovation toute aussi complète de chaque bâtiment scolaire. A l'extraordinaire, la Province peut se prévaloir d'un budget d'investissement de 51,9 millions. Certes, cela contraste avec certaines communes de notre province qui sont en difficulté. Mais, cela appelle malgré tout quelques commentaires. La Province respecte les balises d'emprunts recommandées par la RW même si la Cour des Comptes rappelle qu'en tenant compte des emprunts antérieurs, on dépasserait légèrement cette balise.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nous sommes par contre étonnés que la Province ne profite pas des possibilités d'emprunts hors-balises autorisés par la Région Wallonne. Il y a dans la transition énergétique plusieurs investissements possibles. La Province pourrait se fixer par exemple l'objectif de produire sa propre énergie renouvelable en tablant sur un plan conséquent de production d'énergie photovoltaïque, éolienne et de chauffage urbain.

Enfin, nous continuons à plaider comme chaque année pour un budget d'investissement participatif qui implique les citoyens liégeois et qui les rapproche de l'institution provinciale en prenant part à la décision budgétaire. Nous sommes à un an des élections et les populismes et discours d'extrême-droite menacent notre démocratie. Nous pensons que les budgets participatifs sont une partie de la réponse au désenchantement et désamour de la jeunesse en particulier envers le monde politique.

« De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. » a dit un grand philosophe allemand. Il faut croire que la capacité d'une démocratie participative vous fait défaut et que le besoin de démocratie de la population liégeoise ne trouvera pas de réponse lors de cette législature.

Sans surprise, nous ne voterons pas ce budget 2024.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Chef de groupe Les Engagés-CSP, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues,

Je vais tenter de ne pas être trop long, le « 19 degrés » en vigueur dans cet hémicycle a déjà rigidifié tous vos visages.

Le dernier exercice budgétaire de cette législature a révélé ses contours.

Je remercie le Collège mais surtout le personnel provincial pour avoir donné en commissions toutes les informations possibles à la compréhension de cet exercice. Il est vrai que le temps de cette législature s'est écoulé trop rapidement et que tant la majorité que la minorité estiment sans doute qu'elle aurait voulu faire ou dire plus...

A notre tour, celui des Engagés/ CSP, de vous livrer notre vision sur ce projet de budget 2024. C'est bien volontiers que je prends la parole à cette tribune.

Je note tout d'abord que l'objectif d'un équilibre à l'exercice propre et au global est atteint à l'ordinaire, et est atteint au global à l'extraordinaire. Pour réaliser cet objectif il aura fallu ponctionner dans nos réserves quasi 23 millions d'euros, 2 pour les zones de secours et 21 pour l'extraordinaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nous nous rassurerons en notant que le niveau de nos réserves est revenu au niveau de 2017 avec 115 millions et que notre taux d'endettement reste particulièrement bas.

Je retiendrai de cette législature que le Collège sera parvenu à faire face aux nouvelles impositions et aux impondérables et sortir de charge avec un état financier plus enviable que d'autres institutions et je pense notamment aux institutions communales. Le financement des zones de secours est désormais une réalité bien ancrée.

La question se posera toutefois de savoir si le Collège et le Conseil bien sûr en a assez fait pour profiler notre institution à ce qui l'attend demain ? Sommes-nous prêts à relever le défi de pérenniser l'institution en tenant compte des contraintes et défis futurs et en tenant compte de la défiance citoyenne à l'encontre des provinces ?

Je rappellerai tout d'abord qu'à nos yeux, il reste deux talons d'Achille budgétaire, comme je l'ai martelé depuis 6 ans. Je voulais quand même vous le rappeler.

Le premier, au niveau des dépenses, le fait que la charge du personnel reste majeure dans le budget et culmine à, 79,97% enseignants compris, au total des dépenses.

Le Directeur financier confirme que l'augmentation est moindre que l'inflation et qu'en cela des efforts supplémentaires ont été entrepris. Sans une nécessaire réforme du système de financement des pensions des agents statutaires et contractuels des pouvoirs locaux, il restera une incertitude majeure pour les budgets provinciaux futurs.

Le second talon d'Achille ou second facteur de déséquilibre se situe au niveau des recettes puisque depuis 2013 la Province de Liège applique un taux de 1750 centimes additionnels au précompte immobilier en lieu et place de la recommandation wallonne de 1500. L'essentiel des recettes provinciales ne touchent que les propriétaires pour culminer en 2024 à 247,8 millions. Malgré l'estimation prudente d'un taux de recouvrement de 93%, cette recette est en augmentation de 5.91% par rapport à 2023 !

La cible des propriétaires est trop contributrice pour le financement provincial. C'est la raison pour laquelle avec le Groupe ECOLO, nous déposons un amendement de neutralisation de l'inflation dans la récupération des centimes additionnels au précompte immobilier et nous proposons une réduction de 70 centimes additionnels par rapport au 1750. Et il importera, lors des négociations en vue de la constitution du prochain gouvernement wallon, d'obtenir une révision des circulaires wallonnes et une capacité de lever des taxes plus en lien avec les réalités sociétales.

J'en reviens à la question que retiendrons-nous de cette législature et surtout quels messages devons-nous porter pour la future législature ?

Notre fil rouge, pour les Engagés CSP restera toujours que la plus-value provinciale pour le citoyen doit être plus visible et plus lisible, à l'heure où la défiance citoyenne envers la Province et les élus est grande.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Mais il faut profiter de ce momentum où l'on sent malgré tout une évolution dans les mentalités et où il devient de plus en plus acquis qu'à la condition que la Province se réinvente, elle ne doit pas nécessairement disparaître. Je citerai Darwin et sa théorie de l'évolution : ce n'est pas le plus fort de l'espèce qui survit, ni le plus intelligent, c'est celui qui sait le mieux s'adapter au changement » et donc nous martelons que l'évolution reste indispensable...

Un. Le prochain Collège devra encore passer au tamis ses compétences. La lecture de la note de politique provinciale induit cette réflexion : il y a lieu de continuer de trier l'essentiel de l'accessoire, en matière de culture, formation, tourisme, santé, sport et développement durable. Comme en cuisine où une réduction culinaire a pour objet de concentrer les saveurs et la substance.

Deux. Le financement des zones des secours est une réalité incontournable du fonctionnement provincial à présent. Mais dans cette réalité, le pouvoir décisionnel des provinces dans la gestion stratégique et opérationnelle des zones doit être proportionnel à l'apport financier. Là aussi, il importera là aussi dans les futures négociations wallonnes et fédérales, que les dispositions légales de fonctionnement et de financement des zones de secours soient révisables.

Trois. Enfin, la supracommunalité comme socle futur de l'action provinciale. A cet égard, le mémorandum 2024 de l'APW est particulièrement inspirant sur un point Je cite : « Les provinces, une expertise du territoire au service des communes. Les provinces disposent d'une force mobilisatrice, de la taille critique et de l'expertise nécessaire pour rassembler des communes autour de projets communs et porteurs pour le territoire. Ces atouts font des provinces les organisateurs institutionnellement légitimes de la supracommunalité de demain. Elles pourront davantage soutenir de petites ou moyennes entités qui doivent accomplir des missions mais qui ne disposent pas toutes des moyens humains, techniques ou financiers nécessaires, sans préjudice des éventuelles fusions de communes à venir. Pour ce faire, les provinces travailleront main dans la main avec les communes pour décider, ensemble, des enjeux et actions à mettre en œuvre. Cette concertation pourrait déboucher sur des contrats de territoire qui baliseront l'action provinciale. » fin de citation.

Nous retiendrons donc de cette législature qu'elle a servi de tremplin à rendre une crédibilité à l'institution provinciale. Son existence constitutionnelle, sa représentativité démocratique, son pouvoir d'autonomie, son pouvoir fiscal propre, son contrôle de tutelle par la Wallonie et par la Cour des Comptes assurent à la Province son futur, à condition de poursuivre sa transformation et d'accepter de se réinventer. Les engagés/CSP poursuivront vers cet objectif en phase avec leur slogan d'une « société régénérée ».

Traditionnellement, nous votons contre le budget et contre les taxes puisque la levée de celles-ci financent une politique que nous contestons sur certains points. Vous comprendrez donc aisément que nous ne soutiendrons pas votre projet budgétaire.

Merci déjà de votre compréhension.

Je vous remercie pour votre bonne attention et pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter suite à mon intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Serge CAPPÀ, Chef de groupe PS, à venir à la tribune.

M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

A défaut de réchauffer les corps, j'espère que mon intervention réchauffera les cœurs.

En introduction de mon intervention de l'année passée, je disais : « Aujourd'hui, plus que jamais, les femmes et hommes politiques à mener pour assurer le meilleur avenir à nos citoyens ».

Un an plus tard, ces paroles gardent plus que jamais tout leur sens. En effet, bien que le Collège provincial, grâce à une attention permanente, nous présente un budget en équilibre, la situation reste préoccupante.

En cause, deux types de difficultés : difficultés structurelles avec la poursuite de la reprise des dotations communales aux zones de secours, soit 60 % en 2024, soit 41.670.490 € pour les 6 zones de secours. Obligation d'affecter 10 % du Fonds des Provinces à la sécurité civile : 3.780.803 €. Des difficultés conjoncturelles par la poursuite de l'inflation, prévision bureau fédéral du plan dépassement indice pivot : au 1^{er} février 224, soit 2% d'indexation au 1^{er} avril 2024 et au 1^{er} juin 2024, soit 2 % d'indexation au 1^{er} août 2024.

Prévisions de perception du CAPI, soit de 9,65 %, soit 247,7 millions d'euros taux actuel 1750 CAPI supérieur à la recommandation wallonne. Comme en 2023, 100 % du coût de la cotisation de responsabilisation est porté à charge de l'exercice propre 2024 : 28,7M€.

Un autre montant important : 1,4M€ pour la cotisation deuxième pilier de pension agents contractuels. Mais il est aussi important de souligner la poursuite de la politique de nominations malgré le contexte extrêmement compliqué traduisant ainsi notre attachement à la sauvegarde d'emplois de qualité mais aussi notre responsabilité dans le financement du fonds de pension solidarisé.

Autre montant important 14M€ de dépenses d'énergie, stabilisées suite aux différents clics opérés dans le marché actuel de fourniture.

Je ne souhaite pas vous noyer de chiffres mais certains sont importants et doivent être soulignés.

Le montant des dépenses ordinaires, 521.102.684 € représente une augmentation de 3,34% entre 2023 et 2024. Les frais de personne, 74% du budget, augmente de 1,67% et je tiens encore à souligner l'importance qu'a à nos yeux, la défense de l'emploi du personnel provincial, personnel que je tiens à remercier pour son implication dans le fonctionnement de notre institution et les diverses organisations internes intervenues depuis la reprise des dotations communales aux zones.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Les zones, en 2024, la prise en charge du financement des dotations communales au financement des zones de secours sera portée à 60%, soit un montant passant de 34.470.948 euros à 41.670.490 euros, c'est-à-dire une augmentation de 24,44% auxquels il faut ajouter les 10% du Fonds des Provinces 3.780.100€ donnant un montant total de 45.450.669€.

Les frais de fonctionnement augmentent de 3,76%, les dépenses de dette sont de 21,1M€, soit 4,06% des dépenses ordinaires. Elles s'élevaient à 18,5M€ au budget initial 2023. Mais comme le souligne le Directeur financier, la dette reste sous contrôle.

Quant aux recettes, le montant total de 521.143.056 € présente une augmentation de 3,35% entre 2023 et 2024. La différence entre les recettes et les dépenses donne, à l'exercice propre, un boni de 40.372€ et au global, après imputation du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements, un boni général de 62.018,86€.

Quant à l'extraordinaire, ce budget présente un plan d'investissement de 51.847.001€ avec toute une série de travaux en 2024 : 14.900€ incluant la démolition de pavillons et abords ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment à l'EP de Seraing pour un montant de 8 M€ dont 2,8 M € de subsides ; la démolition du bâtiment PMS/PSE et la construction d'ateliers de maçonnerie et PMS/PSE à l'EP de Huy pour un montant de 6,9 M € dont 3,1 M € de subsides.

Il me paraît important de souligner ici l'effort consenti pour le patrimoine scolaire et donc l'engagement du Collège pour permettre un accueil optimal dans des infrastructures de qualité. Car certes, ces projets sont partiellement subsidiés mais impliquent malgré tout une charge considérable pour nos finances.

Autre investissement pour les travaux. 3.000.000 € pour la poursuite des travaux sur le site de Saint-Laurent ; 850.000 € pour la poursuite des travaux du bâtiment Kurth ; 2.040.000 € pour la poursuite des travaux de restauration du Château de Jehay ; 730.000 € pour des travaux concernant le rassemblement des laboratoires ; 412.000 € pour le remplacement des coupoles et divers travaux sur le site de Naimette Arena et 531.500 € subsidiés par la Région Wallonne à hauteur de 381.500 € et soutenu à hauteur de 150.000 € par la FTPL concernant le projet Trail Center.

En 2024, les soutiens aux investissements ne seront pas négligeables non plus, que ce soit en termes de supracommunalité : 2,5M € seront mobilisés pour convertir des promesses de principe en promesses fermes ; des équipements touristiques : maintien d'une enveloppe de 500.000€; équipements pour des organismes œuvrant en matière d'aide et d'action sociale : 50.000 euros et de santé : 50.000 € ; Agriculture, ruralité et production alimentaire : 55.000€ ; secteur culturel : 300.000 €.

Il n'est pas non plus inintéressant de souligner le soutien au secteur de la santé via nos prises de participation à la clinique de Malmedy pour un montant de 2.500.000 € par le conversion d'un million d'avance de trésorerie consentie il y a plusieurs années et le soutien d'un million d'euros pour des travaux sur le site.

Ce budget extraordinaire est en boni de 3.678,67 €. Il est financé comme suit : 39.050€ en recettes d'investissement ; 9.518.300 € en subsides ; 21.021.360 € en emprunts et des

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

prélèvements sur le budget ordinaire pour un montant de 20.280.000 €.

A l'énoncé de tous ces chiffres, il est incontestable que les efforts consentis par le Collège depuis le début de la législature et ce, afin de présenter un budget en équilibre tout en pérennisant des emplois de qualité portent leurs fruits.

Ces efforts n'ont pas empêché la concrétisation de toute une série de projets d'envergure tels que le Pôle Bavière, les Sphères sonores à la salle d'Ougrée-Marihaye à Seraing, la poursuite des travaux au Château de Jehay et j'en passe mais surtout, ils n'ont pas entravé non plus la profonde réorganisation des services provinciaux au profit bien évidemment des citoyens, mais également au profit des pouvoirs locaux. Fort des liens consolidés avec diverses communes lors des tragiques inondations de l'été 2021, le Collège provincial a chargé le Département des Territoires Villes et Communes d'aller à la rencontre des petites et moyennes communes de notre territoire afin de leur faire découvrir ou redécouvrir les appuis et services provinciaux disponibles pour les assister au quotidien dans leurs missions. Ces rencontres se poursuivent avec un certain succès et jettent les bases d'une supracommunalité concertée, attendue et pertinente.

Toutefois nous pouvons affirmer comme le dit le Directeur financier provincial dans son rapport, que « sans être trop alarmiste face à une situation qui peut sembler assez confortable, il faudra rester vigilant à maintenir le cap et continuer à prendre les mesures adéquates, quand elles sont encore possibles, pour juguler au maximum l'évolution des dépenses et préserver les réserves si on veut tenter de pérenniser l'avenir de l'institution ».

Contrairement à ce que l'on vient d'entendre, le Groupe socialiste émettra un vote favorable pour ce dernier budget de la législature en soulignant les efforts consentis par le Collège provincial et les différents départements provinciaux, afin de garantir la qualité des services rendus et par ailleurs éviter des déconvenues pour le personnel provincial.

La Province de Liège maintient le cap tout en restant un partenaire privilégié pour ses communes et ses citoyens.

Si elle développe une image positive à l'intérieur de notre territoire, il en est de même à l'extérieur de notre pays.

La venue du Tour de France féminin en 2024 en province de Liège, n'en est-elle pas encore une preuve tangible ? Elle démontre ainsi, si besoin en est, qu'elle a plus que jamais sa place au sein du schéma institutionnel belge.

Puisque mes différents appels les années précédentes, auprès des partis dits d'opposition, afin qu'ils aient une position responsable en ne rejetant pas délibérément le budget et reconnaissant ainsi les efforts consentis par la majorité, à un an des élections, sur leur vote, je leur dirai tout simplement qu'il est trop facile de critiquer systématiquement, surtout quand on n'a pas ou on ne veut pas avoir la responsabilité de prendre des mesures, souvent difficiles, mais qui sont les seules à pouvoir permettre la vie et la survie de l'institution et que de plus, lors des Commissions aucune question ni proposition n'a été formulée. Bel exemple de démocratie !

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

En conclusion, le Groupe socialiste continuera à soutenir avec force, le Collège provincial dans son travail visant à démontrer toute la nécessité d'un échelon institutionnel provincial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur Julien VANDEBURIE, Chef de groupe ECOLO, à prendre la parole.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Tout d'abord, je voudrais demander au personnel que les blagues sur ma cravate aujourd'hui soient hors pv.

Monsieur le Gouverneur, n'est pas là. Monsieur le Président du Collège, pas là non plus.

Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Vous le savez, depuis le début de la mandature, le groupe Ecolo intervient de façon positive et constructive, et un petit peu pour mettre de l'animation, avec des propositions concrètes et des amendements budgétaires ad hoc. Je regrette presque pour les gourdes, j'aurais dû demander des plaid, ils nous auraient mieux servis aujourd'hui.

D'ailleurs, en bon élève du recyclage, nous n'hésitons pas à proposer plusieurs années de suite les mêmes amendements : pratique du vélo, budget genré, parking aux Bruyères, fresque climat, cadastre du mal-logement, ce n'est pas les idées qui manquent... et je voudrais dire à M. CAPPA qu'on essaie de s'impliquer mais peut-être que la répétition après 20 ans, on prendra en compte nos amendements mais moi je reste toujours un peu en difficulté par rapport à cette critique que vous nous adressé.

Au-delà de la bonne gouvernance, un de nos axes de travail et d'interventions, a, et aura toujours, pour objectif que tous les outils provinciaux intègrent la dimension de transition sociale et solidaire, de transition écologique aussi et le respect de nos diversités. Nous sommes par ailleurs de fervents défenseurs de l'évolution de la Province. Oui oui nous, je n'ai pas dit suppression mais évolution, vers un outil plus globalement dédié à la supracommunalité.

Nous touchons doucement à la fin de la mandature qui pourra définitivement être qualifiée de 'gestion de crises'. Une crise intercommunale d'abord, ne l'oublions pas, nous avons commencé par ça, sanitaire, sociale, et économique ensuite et enfin une crise énergétique et inflationniste, qui ont touché nos sociétés de plein fouet. Et je voudrais dire qu'à ce titre, la 'normalité' – comme pour les événements climatiques- semble devenu un concept dépassé... Dès lors, la gestion de crise ne peut pas être un alibi pour un manque de vision et d'orientation.

Il se dit que la politique budgétaire est la mise en œuvre de la note de politique générale. Et bien laissez-moi vous dire que le compte n'y est pas.

L'impression de mon groupe politique, c'est qu'au lieu de saisir à bras le corps l'opportunité de prendre en main la gestion des zones de secours et d'en faire le fer de lance de la mise en œuvre d'une institution dédiée à la supracommunalité, vous n'avez de cesse de vous

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

plaindre des effets budgétaires de cette nouvelle compétence et de vous en servir d'excuse à tout-va.

Nous constatons pourtant que le budget de la Province est à nouveau à l'équilibre !

Vous nous direz certes que l'on puise dans les réserves. Mais toutefois, cela n'entrave pas le développement de nouvelles infrastructures, pensons à la finalisation de ce beau bâtiment qu'est le B3, la poursuite des travaux à St-Laurent, etc.

L'excellente gestion financière de l'administration provinciale, dont nous saluons encore une fois le travail, vous permet somme toute aux membres du Collège et à la majorité, de continuer à faire comme avant.

Oui, nous avons bien, je dis bien nous, rationalisé quelques outils comme la Maison de Sports ou les Editions de la Province. En revanche, nous restons actionnaires certes ultra minoritaires mais cela reste quand même curieux, de l'OTW, du circuit de Spa-Francorchamps, de nombre de SLSP..., et je voudrais quand même rappeler la rationalisation des taxes provinciales que nous avons demandé plusieurs fois des travaux par rapport à la rationalisation des taxes provinciale, cela reste aujourd'hui un chantier non encore abouti.

Une lecture alternative de la technique budgétaire revient à considérer que sous-estimer les recettes équivaut à générer des réserves, ces fameux 93%. Dès lors, ne faudrait-il pas plutôt ajuster les recettes à la réalité ? On se rendrait alors compte qu'elles sont largement suffisantes voire même potentiellement excédentaires...

Je ne dois pas vous rappeler que le budget de la Province de Liège a ceci de particulier que l'essentiel de son financement provient des 1750 centimes additionnels prélevés sur le précompte immobilier. Il ne touche que les propriétaires d'un bien immobilier et c'est donc sur leurs seules épaules que repose les piliers de notre institution et à l'instar de la Province du Luxembourg qui réduit ses centimes additionnels de 80, ECOLO et les ENGAGES / CSP proposent de réduire les centimes additionnels pour Liège de 70 centimes, soit 1680 centimes afin de neutraliser l'inflation supportée par les propriétaires.

Cette perte en recettes de l'ordre de 10 millions d'euros serait compensée par des produits financiers supplémentaires sur les réserves ; une réduction de la voilure dans le programme de dépenses extraordinaires ; un reciblage supplémentaire des dépenses à l'ordinaire sur le fondement de l'action provinciale en lien avec le financement des zones de secours et la vocation supracommunale de la province.

Oui, vous avez bien entendu.

Un amendement commun !

Une preuve qu'il est possible de travailler à une plus large assise politique des projets à mener pour notre belle province.

Au demeurant, nous restons dans l'incapacité de comprendre la définition précise des

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

tâches et missions que le Collège compte encore mener ou supprimer. Faut-il être une fouine pour le découvrir ? Nous ne pouvons que constater le manque de liens entre les projets, la faiblesse ou l'absence de transversalité, résultat vraisemblablement d'un travail en silos d'une équipe en fin de cycle.

Nous dénonçons un manque de cohérence globale, de direction, de vision. La Province en est encore à se chercher un avenir. Le GRE est à ce titre exemplatif. Ce forum prend des décisions importantes à l'échelle provinciale. Nous estimons et les réponses à nos questions l'illustrent, que le Collège n'investit pas suffisamment le dossier alors même qu'il guide une institution ou des élus directs pourraient exercer leur contrôle, avec une publicité des débats.

Pour nous Ecologistes, le projet de budget 2024 est inapproprié à tous ces égards. Nous aimerions qu'il passe non seulement à la vitesse supérieure mais qu'il change de paradigme.

Avouons notre perplexité.... Le projet de budget 2024 ne marque pas de rupture dans la mise en œuvre de la supracommunalité. Nous avons plusieurs fois salué le travail réalisé sur la collaboration et la coordination des communes pour un développement économique et de gestion du territoire transversale. Et à ce titre, les actions menées à la suite des inondations ont été saluées par toutes et tous. C'est un rôle qui convient parfaitement à la taille de l'institution provinciale.

Cependant nous nous effrayons de constater que la Province met en danger SPI. D'abord en diminuant son investissement dans le capital de l'institution, ensuite en perturbant son fonctionnement. Il est temps d'accepter les effets du décret gouvernance. Rappelons qu'il a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des partis ici présents, en réaction aux errements d'une institution dans laquelle les mandataires que notre assemblée y avait désigné ont failli.

En conclusion, enfin confrontée à de véritables enjeux budgétaires, la Province a fait le choix de ... pleurnicher. Le financement des zones de secours offre à notre institution une opportunité inespérée de montrer sa plus-value en matière de supracommunalité. Hélas, le Collège s'est enfermé dans une position de victime au lieu d'en faire le fer de lance d'une modernisation bienvenue.

Dès lors, vous comprendrez aisément qu'il ne nous est pas possible de voter les orientations et les choix budgétaires auxquels la majorité ne nous a jamais associé pourtant nous avons sollicité nombre de fois sollicité des débats en la matière et fait nombre de propositions.

J'espère que vous vous réchaufferez un petit peu.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Et enfin, j'invite Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe MR, à venir à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- J'espère que mes lèvres ne sont pas gelées, je vais essayer d'articuler.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

Directeur général, Monsieur le Directeur financier, Chers Collègues,

Cette année, j'ai la chance, ou pas, de clôturer les interventions des chefs de groupe qui chacun avec la sensibilité de leurs partis ont commenté ce budget provincial 2024.

Ce budget n'est pas anodin, on l'a dit, puisqu'il est le dernier de cette législature ; législature qui aura été ponctuée par différentes crises.

Avec en 2024, des élections importantes qui font que notre pays, mais aussi notre région, notre province et nos communes sont à la croisée des chemins. Ce budget est important parce qu'il doit préparer l'avenir tant institutionnel que financier de notre institution.

Face à cela deux choix s'offrent à nous. Soit on choisit d'entretenir une ambiance morose comme le PTB qui sape le moral à tout monde et qui répand une réelle crainte presque une psychose face à l'avenir. Soit, 2^{ème} option, on se retousse les manches et on assure à nos concitoyens mais aussi aux générations suivantes le meilleur futur possible.

Je crois qu'à ce sujet et face aux différentes crises, les pouvoirs locaux, dont les Provinces ont démontré leur force d'adaptation et de réactivité tout en restant au service des citoyens.

J'ai choisi avec mon groupe, en tant que membre de ce Conseil provincial, mais aussi comme bourgmestre, la 2^{ème} option ; pas celle du pleurnichard ni de la victime, mais celle de l'optimiste vigilant. L'idée n'est pas d'avancer avec des œillères, la tête dans le sable ou comme si on vivait dans un monde de Bisounours mais l'idée est plutôt de fédérer les volontés, les envies, de mettre les perspectives positives face à un environnement et des situations qui demandent avant tout de la responsabilité, tout en étant attentif aux éléments qui pourraient entraver la route de notre réussite. L'objectif est aussi de donner à cette province qui nous est chère toute la visibilité qu'elle mérite en soulignant les actions qu'elle compte poursuivre ou mettre en œuvre en 2024, avec les moyens qui sont les siens.

La Province, par ce budget 2024, en équilibre tient en effet à répondre aux attentes évolutives de sa population, à améliorer et moderniser ses services, à les recentrer, à rester un maillon de proximité important dans le paysage institutionnel belge, tout en assumant sa mission de financement des zones de secours qu'on lui a imposée et qui détermine à présent une partie de son avenir institutionnel. Ce n'est pas une excuse à tout va, M. VANDEBURIE, mais un fait qui bouleverse le fonctionnement des provinces, que vous le vouliez ou non.

Le Déploiement du site du B3, le projet Kurth, les investissements sur le site de Saint-Laurent, les campagnes de prévention en matière de santé, les aides aux communes, le soutien au monde culturel, artistique, sportif, agricole et au tourisme, la valorisation de notre offre d'enseignement et de formation, la modernisation des infrastructures, la rationalisation immobilière, la maîtrise des dépenses énergétiques, sont autant de thèmes essentiels qui trouvent toujours un écho important dans ce budget. C'est une bonne nouvelle.

Les provinces restent en outre les pieds sur terre. Elle ne fonctionne pas, seule, dans un microcosme, ni dans un simple ronron de fonctionnement M. RASSAA. La Province doit tenir compte des contraintes extérieures, comme le font les communes : M. RASSAA vous semblez

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

ignorer un contexte international et géopolitique évolutif toujours instable ; une inflation toujours élevée plus ou moins 4,1 % en 2023 et 3,9% en 2024 ; deux index en 2023 et minimum 2 en 2024 sachant que le coût d'un index total est de plus de 3,5 millions d'euro ; des coûts énergétiques conséquents ; le financement évolutif des zones de secours ; la rentabilité de la perception des CAPI ; une croissance économique revue à la baisse ; un taux d'emprunt beaucoup plus élevé qui ne cesse d'augmenter, et une charge de pension toujours importante même si elle tend, au niveau de son financement, à se stabiliser en 2024.

A noter également l'augmentation logique des dépenses ordinaires de transfert de 10.99% soit un montant de 5.964.495€ puisqu'en 2024, la prise en charge des zones de secours sera de 60% soit un montant global de 41.670.490€.

Tout comme l'augmentation, logement également, des dépenses ordinaires de dettes de 14,04% soit un montant de 2.603.800€ en lien avec les taux pratiques actuellement sur les marchés financiers et dont la dette globale permet de soutenir la réalisation du budget extraordinaire provincial.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, avec la cotisation de responsabilisation qui, pour les agents statutaires provinciaux, est de 28.783.030€ soit en diminution de 17,62% par rapport au budget initial 2023 mais aussi avec le financement de la FWB pour les enseignements en augmentation de 6,28% on peut dire que ces dépenses qui représentent encore 73,97% de l'ensemble des dépenses ordinaires de ce budget semblent maîtrisées, et toute cela sans licenciement, M. RASSAA, sans casse sociale mais grâce à une réflexion poussée en faveur d'une gestion optimale et humaines de ces ressources humaines.

Est à souligner que le monitoring permanent effectué sous l'impulsion du Collège provincial sur des dépenses et les efforts accomplis par les services ont porté leurs fruits. C'est aussi une bonne nouvelle.

Cela prouve en outre la capacité de la Province à se remettre en question et à trouver les pistes qu'il convient pour tenir le cap, ce qui ne semble pas être le cas d'autres niveaux de pouvoir ! A ce sujet, le niveau provincial est un exemple à suivre. C'est encore une bonne nouvelle.

C'est aussi le résultat d'un travail colossal mené par l'ensemble de nos services et donc de nos agents provinciaux qui ont réalisé cet exercice de maîtrise et d'optimisation des dépenses de notre institution. Qu'ils en soient remerciés comme il se doit.

Malgré cette situation aux multiples défis, la Province continuera malgré tout d'investir en 2024 pour un montant total de 51.847.000€. C'est encore une bonne nouvelle. En effet, son budget extraordinaire prévoit une intervention pour les projets supracommunaux à raison de 2.500.000€ ; le projet de géothermie et l'aménagement des abords site de Saint-Laurent pour 3.000.000€ dont 1.000.000€ de subside ; le parking du hangar Quai Kurth ; les parkings éco-voiturage des communes ; l'aménagement d'un laboratoire et bureau du CIAP ; des investissements dans nos écoles de Huy et de Seraing ; le Trail Center pour 531.000€ et j'en passe !

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

On peut dire que ce budget 2024 est un bon projet et ce, on l'a dit, malgré les dépenses imposées par la Wallonie comme pise de développement futur de l'institution, malgré les dépenses automatiquement liées à une inflation toujours importante même si elle est en diminution, et malgré plusieurs crises successives ou superposées. La Province de Liège a pris ses responsabilités. Elle a pris les devants et reste debout. C'est encore une autre bonne nouvelle à souligner.

Les dépenses sont maintenues à une augmentation de 3,34% soit moins que l'inflation ; les prévisions sont sérieuses mais prudentes avec 93% des CAPI, en augmentation de +3,35% ; pour avoir un budget à l'équilibre, pour financer le budget extraordinaire, pour éviter aussi d'augmenter les recettes via la fiscalité, il a été décidé de prélever sur les réserves pour un montant global de 22.850.000€ soit 1.900.000€ pour les Zones de Secours et 20.950.000€ pour le financement du budget extraordinaire.

Nos réserves sont donc impactées, mais elles restent encore confortables puisqu'elles atteignent un montant de 115.710.326€. Cette technique du rapatriement n'est pas anodine, parce qu'elle permet de présenter un budget à l'équilibre et ce, malgré une augmentation contrôlée et inévitable des dépenses structurelles.

Dans ce contexte difficile, il s'agira d'abord de rester attentifs et très vigilants face à l'évolution de nos réserves. En effet, le risque est réel de voir apparaître un déficit structurel de par la reprise du financement des zones de secours puisque, sans le rapatriement des réserves pour les zones de secours à l'exercice propre, les recettes augmentent moins vite que les dépenses et cela sans encore envisager une augmentation de la part de financement des provinces dans les zones de secours.

Il faudra ensuite rester vigilant face aux bonnes nouvelles communiquées par la Région wallonne quant à une augmentation croissante des centimes additionnels au précompte immobilier qui viennent améliorer les recettes de transfert bien nécessaires pour se rapprocher d'un équilibre à l'exercice propre.

Il faudra enfin et surtout que le Collège provincial reste, lui aussi vigilant, et maintienne le cap qu'il a initié déjà en 2020. Il s'agira pour lui de poursuivre sur cette voie, de continuer à prendre les mesures qu'il convient, sans tabou, avec des solutions innovantes et sans casse sociale.

L'objectif est périlleux et double : contenir un maximum l'évolution des dépenses et préserver les réserves pour conserver la qualité des services, mais aussi et surtout pour pérenniser l'avenir de notre institution provinciale en soutien aux communes et à nos concitoyens.

Je vous propose, à titre de conclusion, de croire en ce projet, de rester optimistes et vigilants, d'oser croire que c'est possible et donc de faire confiance à nos Députés.

Ils peuvent compter sur notre soutien pour le budget qui nous est proposé.

Ils pourront toujours compter sur notre groupe, sur notre soutien indéfectible, que nous

SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023

adressons également bien sûr à leur équipe de collaborateurs, au Directeur général, au Directeur financier et à tous nos agents provinciaux, parce que c'est ensemble que nous défendons le mieux les intérêts de notre Province et que nous lui assureront les plus beaux jours qui soient.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons ce jeudi 9 novembre à 16h30, pour les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ainsi que pour le vote de notre Assemblée sur les documents budgétaires 2023 et 2024.

La réunion publique est levée à 18H45'.